Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 974-219740099-20260527-2026_022-CC

Arrêté du Maire DG-N° 2026 - 0832

OBJET : ARRETE DE DECLARATION D'INFRUCTUOSITE

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** la délibération des délégations du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026 - DCM2604148003 délégant au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords - cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

DECIDE

Article 1 : De déclarer infructueux la consultation 2026-022 : Relance Etude Hydrogéologique et Environnementale préalable à l'extension du Cimetière de Champ Borne.

Motif : Aucune offre reçue

Le Service de la Commande Publique relancera conformément au Code de la Commande Publique une nouvelle procédure.

Article 2 Voies et délais de recours :
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André

Signé électroniquement par : Joé BEDIER
Date de signature : 27/05/2026
Qualité : Maire

Joé BEDIER